

ENHERBEMENT 2021 = Préservation du terroir



1 Enherbement permanent semé

ATTENTION : Désherbage avec herbicides de pré-levée incompatible avant l'année du semé.

SEMENCES	Compositions	Période implantation	Concurrence	Tonte	Pérennité	Informations	Dose kg/ha	Cdt kg	Usages		
LÉGUMINEUSES	ABERACE	Trèfles blanc nain 100%	Nul	0 à 1	> 4 ans	Couverture +++ Sécheresse ++ Piétinement +++	30	2	NT		
	VIVER MYC	Trèfle blanc nain 40% Trèfle souterrain 40% Lotier 20% + Mycorhize				Couverture +++ Sécheresse ++ Piétinement ++				15 à 20	UAB
	VIVER PCT	Trèfles blanc 10% Paturin commun 90%				Couverture +++ Sécheresse ++ Piétinement +++				80 à 100	10
GRAMINÉES	PATURIN COMMUN	Paturin commun 100%	Nul à faible	> 3 ans	Couverture +++ Sécheresse + Piétinement +++	100					
	PATURIN DES PRÉS	Paturin des prés 100%			Couverture +++ Sécheresse + Piétinement +++				Implantation parfois difficile - Préférer sur forte pente		

UAB : Utilisable en agriculture biologique - NT : Semence non traité

Semis

Privilégier les semis à partir de fin août jusqu'à début octobre. Renseignez-vous sur la profondeur de semé pour chaque produit puis rattraper par roulage.

1ère tonte

Permet de réguler la hauteur du couvert. Ne pas faucher si le stade est avancé et qu'il y a présence de bourgeons floraux ou de fleurs, indispensable pour maintenir le stock de graines.

Floraison

Un bon séchage des fleurs garantit une bonne germination et un semis optimal. Attention : Assurez-vous que les enherbements soient non attractifs pour les pollinisateurs lors des traitements de la vigne.

2 Enherbement engrais vert

SEMENCES	Compositions	Période implantation	Pérennité	Informations	Dose kg/ha	Cdt kg	Usages		
VAM AGRO	Vesce velue 43%	Légumineuse	Automne	> 5 mois	Amélioration de la fertilité du sol et forte production de biomasse. Bonne restitution au sol.	25	10	NT	
	Trèfle d'Alexandrie 35%								
	Moutarde d'Abyssinie 12%								Crucifère
	Lin 10%								Graminé
BIOLEG	Vesce commune 60%	Légumineuse	Automne	> 5 mois	Amélioration de la fertilité du sol et forte production de biomasse. Bonne restitution au sol.	20 à 25	25	UAB	
	Trèfle de perse 10%								
	Avoine rude 30%								Graminé

3 Enherbement biodiversité

SEMENCES	Compositions	Période implantation	Tonte	Pérennité	Informations	Dose kg/ha	Cdt kg	Usages
VIVER Néma-contrôle	Avoine rude, Vesce velue, luzerne, Sainfoin, Trèfle violet, Lotier, Myc 400	Entre l'arrachage et la replantation	Broyage une fois /an	Entre plantation	Association spécifique d'espèces sélectionnées pour leur rôle antagoniste contre les Nématodes du genre XYPHINEMA Index, vecteur du virus du court-noué. La dévitalisation de la vigne est nécessaire avant l'arrachage de la vigne. Attention, 1ère tonte lorsque la Vesce velue est en fleur.	50	10	UAB
SPÉCIAL FOURRIÈRE	Fétuque élevée gazonnée 50% Fétuque rouge traçante 30% Paturin commun 20%	Automne - Printemps	1 à 2	> 3 ans	La fétuque apporte la densité du couvert, le paturin offre une levée rapide afin de limiter la levée des adventives.	80 à 100		
NATURALISATION Fleurs 50% Graminées 50%	20 variétés dont : Fétuque ovine, hyssopus officinalis, Iberis umbellatum, Lavandula angustifolia, Lotus corniculatus.	Mars - Avril	-	> 3 ans	Sélection d'espèces présentant une facilité d'implantation dans des sols peu fertiles (sol peu profond, talus, fossés etc)	30 à 40	5	NT
MELIFLORE LU HARMONY	Sainfoin cosse 70% Trèfle d'Alexandrie 15% - Phacélie 5% Bourrache 5% - Centaurée 5%	-	-	2 à 3 ans	Mélange complexe et diversifié de plantes fleuries et hautement mellifères.	20	10	

ECOCEP S3, L'INTERCEP TOUT TERRAIN !

Vos besoins sont notre priorité ! Afin de répondre à l'ensemble de vos attentes, notre équipe matériel CSGV vous accompagne dans le montage de votre intercep à disques en fonction de la configuration de votre exploitation. Chaque projet est unique et nécessite une attention particulière de notre part. Construisons ensemble, la Champagne de demain !

Usages :

- Vitesse de travail 1,5 à 4,5 km/h
- Profondeur de travail 2,5 à 5 cm
- Consommation hydraulique 2 à 5 l/min à 100 bars



Fiches de Données de Sécurité (FDS) gratuites et mises à jour sur Internet : www.quickfds.com

LES HERBICIDES DE PRÉ-LEVÉE (Racinaires)

L'ensemble des herbicides de pré-levée sont soumis à l'arrêté du 19 août 2020 relatif à leur interdiction dans l'inter-rang.

PRODUITS	Fournisseurs	Cdt.	Dose/ha maxi	Form.	Tox.H	DRE	DSR	ZNT	Mentions de danger	Age de la vigne	Période d'application et conditions d'utilisation	DAR
PLEDGE Flumioxazine 50% AMM 9400280	Philagro	1 Kg (500g)	1,2 Kg	Sach. hydro.	D	48h	20m	50m	H360D H400-H410	Plus de 4 ans	Avant début du gonflement des bourgeons. Préférer les parcelles avec écorces. Mélange interdit - 1 application maximum par an.	120 j
KERB FLO Propyzamide 400g/L AMM 8400574	Corvea	1 et 5L	1,875 L	SC	AT	48h	10m	5m	H351 H410	Plus de 1 an	Application hivernale du 31 janvier au 1er mars. Utilisable en condition très humide. 1 application maximum par an.	180 j
BOA Penoxsulame 20g/L AMM 2080029	Corvea	1 et 3L	0,75 L/ha traité sur 50%	OD	AT	48h	10m	5m	H315 H317-H319 H410	Plus de 3 ans	En application localisée sur le rang sur 50% de la surface. 1 application maximum par an.	56 j
KATANA Flazasulfuron 25% AMM 9700070	Belchim	0,2 Kg	Utilisation 80 gr/ha traité	WG	NC	6h	10m	20m	H410	Plus de 4 ans	En application localisée sur le rang sans précision de largeur. 1 application maximum par an. "Ne pas appliquer sur des sols hydromorphes ou sur des vignes en mauvais état végétatif."	75 j
CENT 7 Isoxaben 125g/L AMM 8400528	Corvea	1 L	6 L/ha traité (30%)	SC	NC	6h	10m	5m	H410	Dès la plantation	En application localisée sur le rang sur 30% de la surface. 1 application maximum par an. Éviter les sols avec écorces. A positionner sur sol humide ou avant une pluie (10 mm).	BBCH 03
SELECTRUM Isoxaben 107g/L Oryzalin 429 g/L AMM 2170362	Corvea	3 L	5 L/ha traité (30%) (selon disponibilité)	SC	AT	48h	10m	5m	H351 H410	Sélectif de la vigne		
FOEN Penoxsulame 1,4g/L Oryzalin 480 g/L AMM 2160374	Corvea	5 et 20 L	5 L/ha traité (40%) (selon disponibilité)	SC	AT	48h	10m	20m	H317 - H351 H410	Plus de 3 ans	En application localisée sur le rang sur 40% de la surface. 1 application maximum par an.	56 j

LES HERBICIDES DE POST-LEVÉE (Foliaires)

PRODUITS	Fournisseurs	Cdt.	Dose/ha maxi	Form.	Tox.H	DRE	DSR	ZNT	Mentions de danger	Matières actives	Période d'application et conditions d'utilisation	DAR
HIGHLAND AMM 2120143 Homologue dévitalisation	Albaugh	1,5 et 20 L	3 à 6 L	SL	NC	6h	10m	5m	H412	Glyphosate 480 g/L + Adjuvants duo active system	Printemps/Été, 1 H sans pluie, T° mini 10°C. Attention de respecter un délai de 10 jours entre la taille et l'application du glyphosate. Le SYNERGIE en 1^{er} dans la cuve améliore nettement l'efficacité du glyphosate.	21 j
ROUNDUP EVOLUTION AMM 2090093 Homologue dévitalisation	Bayer	20 L	3,2 à 6,4 L	SL	AT	24h	10m	5m	H319	Glyphosate 450 g/L		
PRODUIT SYSTÉMIQUE sélectif de la vigne spécifique anti-graminées												
AMBITION AMM 2020014	Adama	5 L	1,2 L annuelles 2 L vivaces	EC	D	24h	10m	5m	H304 H319 H411	Propaquizafop 100g/L	Printemps - T° mini 10°C - 1 maxi/an avec adjuvant en 1 ^{er} dans la cuve	30 j
STRATOS ULTRA AMM 9000490	BASF	5 L	2 L 4 L sur Ray-Grass	EC	D	48h	10m	5m	H304 - H315 H319 - H336 H361D - H411	Cycloxydime 100g/L	Printemps - T° mini 15°C - 1 maxi/an avec adjuvant en 1 ^{er} dans la cuve Paturin annuel non contrôlé.	42 j
PRODUIT DE CONTACT spécifique anti-dicotylédones												
SPOTLIGHT Plus AMM 2000327	FMC	1 L	1 L solo 0,3 L avec glyphosate	EO	AT	48h	10m	5m	H317-H410	Carfentrazone - éthyle 60 g/L	Vigne plus de 4 ans. Traiter SANS VENT et faible pression (1,5 à 2 bars). Application sur le rang. 1L maxi/ha/an avec adjuvant en 1 ^{er} dans la cuve Efficace sur Iserons	7 j
BELOUKHA AMM 2140255	Belchim	10 L	8%	EC	D	24h	3m	5m	H315-H318	Acide pétagranique 680 g/L	Printemps/Été, 2maxi/an - T° mini 15°C - Faible pression (1,5 à 2 bars) Feuillage sec, temps ensoleillé avec adjuvant en 1 ^{er} dans la cuve Appliquer sur adventives jeunes. Mention Spe8.	3 j

ADJUVANTATION

PRODUITS	Fournisseurs	Cdt.	Dose/ha maxi	Form.	Tox.H	DRE	DSR	ZNT	Mentions de danger	Composition	Descriptifs
PHYDEAL AMM 2110014 ACIDIFIANT	SDP	3 L	0,25% 0,25 l/hL	SL	D	6h	10m	5m	H410	Polyoxyéthylène amine 270 g/L	Effet adjuvant, pour les herbicides foliaires et racinaires. Pour éviter l'hydrolyse Alcaline du Pledge (effet acidifiant).
SYNERGIE NFU 42-001-1 CORRECT. DURETÉ DE L'EAU	Novale	10 L	2,2% 2,2 l/hL	SL	NC	6h	-	-	-	Sulfate d'ammonium 460 g/L	Blocage des ions Ca++ présent dans l'eau de source.
LI 700 STAR AMM 2100072 ANTI DÉRIVE	De Sangosse	5 L	0,25%	EC	NC	6h	10m	5m	-	Lécithine de soja 488 g/L	Limitation de la dérive, rétenteur, mouillant et pénétrant.
ASTUSS AMM 2160725 ANTI DÉRIVE	De Sangosse	5 L	1%	EC	AT	24h	10m	5m	H319	Alkyl alcool alcoxyate 142,4 g/L + Esters méthylique d'acide gras 601,4 g/L	1 maxi/an Adjuvant herbicide étalant et pénétrant. Améliore la couverture des herbicides foliaires. Recommandé avec BELOUKHA
ALCYONE AMM 2060160 ANTI DÉRIVE	SDP	1,5 L	0,1%	EC	NC	6h	10m	5m	H314-H413	Polymère d'amine grasse 50% + polysorbate 20 : 50%	Adjuvant herbicide étalant et pénétrant. Améliore la couverture des herbicides foliaires. Recommandé avec BELOUKHA
ALL CLEAR EXTRA NF NETTOYANT	FMC	5 L	0,5% ou 0,5l/hL	SL	AT	-	-	-	H315-H319	Sequestrants + Surfactants + Anti-Mousse	Nettoyant, aussitôt après le traitement avec Pledge. Remplir complètement la cuve, mettre l'agitation et laisser agir une nuit.

NC : Produit Non Classé toxique pour l'homme D Danger AT Attention Biocontrôle Produits à utiliser avant mai 2022.

- AVIZE 03 26 57 79 22
06 14 62 87 19
06 21 91 99 81
- BAR/AUBE 03 25 27 51 51
06 14 62 89 23
06 21 91 99 77
- BAR/SEINE 03 25 29 79 99
06 14 62 88 20
06 21 91 99 64
- BASSUET 03 26 72 88 90
06 46 83 16 41
06 22 35 30 30
- BOUZY 03 26 57 80 93
06 14 62 87 48
06 21 91 99 72
- CHARLY/MARNE 03 23 82 13 58
06 14 62 86 89
06 21 91 99 61
- CONGY 03 26 51 35 35
06 14 62 87 04
06 21 91 99 73
- DORMANS 03 26 58 27 26
06 14 62 89 01
06 81 49 76 21
- EPERNAY-SUD 03 26 56 48 48
06 14 62 87 21
06 22 35 30 17
- ETAMPES/MARNE 03 23 69 06 50
06 14 62 86 80
06 21 91 99 78
- LES RICEYS 03 25 29 07 07
06 14 62 71 37
06 21 91 99 79
- MAILLY-CHAMPAGNE 03 26 49 41 31
06 14 62 88 43
06 21 91 99 69
- MUIZON 03 26 04 15 15
06 14 62 87 67
06 21 91 99 63
- PORT-À-BINSON 03 26 58 30 89
06 14 62 88 21
06 21 91 99 68
- SÉZANNE 03 26 80 65 95
06 14 62 86 98
06 21 91 99 76
- VILLEDOMMANGE 03 26 49 75 10
06 14 62 87 15
06 21 91 99 70
- VERTUS 03 26 53 50 50
06 14 62 87 38
06 21 91 99 60
- EPERNAY-Siège 03 26 59 86 00
06 23 00 33 74
06 07 82 98 96

Magasin Responsable Magasin Technico-commercial



ENTRETIEN DES SOLS 2021

DÉSHERBAGE - ENHERBEMENT - CHÉLATES DE FER

COOPÉRATIVE DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS

SERVICE technique et environnement

Responsable : Glenn LE DEVENDEC
06 99 00 83 18 • glenn.ledevendec@csgv.com

Techniciens

- Aurélien CHANTREL 06 35 31 41 78 aurelie.chantrel@csgv.com
- Tiphaine GARNIER 06 29 89 31 88 tiphaine.garnier@csgv.com
- Julien FOURCADE 06 99 00 28 47 julien.fourcade@csgv.com

RÈGLEMENTATION 2021 = Préservation de l'Environnement



1 Arrêté Préfectoral interdépartemental

Pour la préservation de la ressource en eau.

Signé le 21 avril 2005 dans les locaux du Comité Champagne, cet arrêté relatif à l'adoption des pratiques viticoles et d'aménagements du terroir limitant les transferts de produits phytosanitaires vers les eaux sur l'aire de production de l'AOC Champagne impose :

De ne plus désherber chimiquement l'inter-rang sur au moins une parcelle de l'exploitation.	D'enherber obligatoirement les contours de parcelles : talus, fossés, cheverts, fourrières... Bande de 5 mètres le long des cours d'eau.	Interdit de désherber en plein entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janvier.
Méthodes alternatives : • Epanchage d'écorces • Désherbage mécanique	• Enherbement semé • BIOCONTROLE	

Dans le cadre du cahier des charges de l'AOC Champagne et à la suite de l'arrêté du 19 août 2020, l'utilisation d'herbicides de pré-levée est interdite dans l'inter-rang.

2 Réglementation Glyphosate

Selon le rapport de l'évaluation comparative de l'ANSES du 9 octobre 2020, la dose annuelle maximale autorisée a été restreinte à 450 g/ha de glyphosate sur 20% maxi de la surface de la parcelle et uniquement sous le rang.

Exceptions : Situations non mécanisables	• Vignes en forte pente ou en terrasse • Sols caillouteux • Vignes-mères de porte-greffes	2160 g/ha	Dévitilisation avec panneaux récupérateurs (200 L d'eau/ha)	2880 g/ha
--	---	-----------	---	-----------

3 Distance de Sécurité Riverains (DSR)

Depuis le 1er Janvier 2020, d'après l'arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, une **DSR de 10 ou 20 mètres** doit être respectée à proximité des habitations et des lieux hébergeant des groupes de personnes vulnérables. Une réduction des DSR n'est envisageable que si la charte départementale est signée du préfet et que l'ensemble du matériel est conforme à la réduction de ces distances (matériels + buses). La liste des matériels et buses permettant de réduire les distances de sécurité est disponible sur notre site internet ainsi que sur www.agriculture.gouv.fr. En l'absence d'indication dans l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), les produits de biocontrôle et certains produits utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette distance de sécurité.

4 Cahier des charges des certifications VDC et HVE

VDC Viticulture Durable en Champagne (référentiel version 2020)

Engagement 2 : Si la période entre l'arrachage et la plantation est supérieure à 12 mois, un couvert végétal est semé.
Point 17 : Le contour des parcelles viticoles (fourrières, tournières et éventuellement espaces latéraux non plantés ou cultivés) sont enherbés de manière permanente.
Point 20 : L'exploitant réduit l'utilisation des produits phytosanitaires conformément aux objectifs du plan Ecophyto.

IFT > 1,31 : Ecart critique 0,88 < IFT < 1,31 : Ecart mineur IFT < 0,88 : pas d'écart >

(IFT : moyenne triennale sur l'exploitation)

HVE Haute Valeur Environnementale (niveau 3)

L'IFT de référence en AOC Champagne date de 2006 et ne doit pas dépasser 1,75 en herbicides racinaires et foliaires. Le calcul de l'IFT traduit le nombre de traitements en équivalents pleine dose par ha traité (AMM). En HVE, l'échelle de notation se traduit en nombre de points.

IFT > 1,75 : 0 point et jusque IFT < 0,88 : 5 points >

(IFT : moyenne triennale sur l'exploitation et certification si 10 points au global pour le module phytopharmaceutique)

5 Arrêté ministériel du 4 mai 2017

Prévention de la santé publique :

- DÉRIVE :** Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors de la zone traitée. Les applications en pulvérisation ou en poudrage ne peuvent se faire si le **VENT dépasse le degré d'intensité 3** sur l'échelle de BEAUFORT soit **19 km/h** (les drapeaux légers se déploient, les feuilles et rameaux sont sans cesse agités).
- DAR :** Un Délai Avant Récolte de 3 jours minimum existe pour les produits sans mention, sinon suivre les DAR prévues par l'AMM.
- DRE (pour préserver la SANTÉ des vigneronnes) :** Délai de Ré-Entrée fixé en fonction des phrases de risques.
- ZNT (pour limiter les pollutions DIFFUSES) :** La Zone Non Traitée est une interdiction de traiter par pulvérisation ou poudrage en bordure des cours d'eau et points d'eau définis par arrêté préfectoral ainsi que sur les éléments du réseau hydrographique (bassins de rétention d'eaux pluviales, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout).
- Une zone non traitée d'une **largeur minimale de 5 mètres** est instaurée (= aucun traitement).
- Des ZNT de **5, 20, 50 mètres** (jusqu'à 100m) ont été attribuées aux produits et figurent sur les étiquettes.

Il est possible de **réduire la ZNT de 20 ou 50 mètres à 5 mètres** sous réserve de respecter **simultanément** les 3 règles suivantes :

- Implanter un dispositif végétalisé permanent en bordure des cours d'eau (hauteur de la haie = hauteur de la vigne),
- Utiliser des buses à limitation de dérive à injection d'air,
- Enregistrer les traitements (traçabilité).

GESTION DU REMPLISSAGE ET DES EFFLUENTS VITICOLES (pour limiter les pollutions PONCTUELLES) :

- a) **Au cours du remplissage du pulvérisateur :**
- Protection du réseau d'alimentation en eau potable empêchant le **retour d'eau** (clapet anti-retour, cuve intermédiaire, potence...),
 - Prévention du **débordement** des cuves (surveillance, alarme, volucompteur, bassin souple de remplissage, etc.),
 - **Rinçage** des bidons dans la cuve et égouttage des bidons et collecte par la filière ADIVALOR.

b) Gestion des fonds de cuve à la vigne :

- **Rinçage à la parcelle** possible si dilution avec un volume d'eau au moins égal à **5 fois** le volume du fond de cuve et épanchage.
- NB : la dose maximale appliquée ne doit pas dépasser la dose maximale autorisée (AMM).

c) Gestion des fonds de cuve à l'exploitation :

Le fond de cuve et les eaux de rinçage externes sont des **déchets** qui peuvent être **collectés et stockés** pour subir un traitement par un procédé reconnu et validé.

PRÉSENCE sur l'étiquette des mentions de danger :		DRE
H315	Provoque une irritation cutanée	24 h
H318	Provoque des lésions oculaires graves	24 h
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	24 h

Autres produits :		6 h
-------------------	--	-----

PRÉSENCE sur l'étiquette des mentions de danger :		DRE
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	48 h
H351	Susceptible de provoquer le cancer	48 h
H360D	Peut nuire au fœtus	48 h
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus	48 h
H361d	Susceptible de nuire au fœtus	48 h



INFORMATIONS DÉSHERBAGE

«Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez, chaque fois que possible, les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.»

Méthodes alternatives : Epanchages d'écorces, désherbage mécanique, enherbement semé, Beloukha

Février - Mars



Racinaires Hiver

PLEDGE

Produit à l'efficacité la plus complète, il contrôle les deux adventices difficiles que sont la **Mercuriale** et le **Géranium**.

PLEDGE peut être appliqué sous le rang seulement en utilisant des rampes en T inversé et des buses à jet excentré, anti-dérive à injection d'air.

ATTENTION : Malgré un large spectre d'efficacité de ce produit, veillez à **contrôler de vos parcelles avant le débourement**. En effet, l'érigeron ou la mercuriale peuvent nécessiter un passage avec un **herbicide foliaire**. Méfiance, l'érigeron peut apparaître dans une parcelle indemne l'année précédente, car les graines sont transportées par le vent.

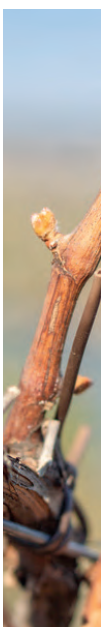
KERB FLO

Produit agissant par voie racinaire, efficace sur les graminées en pré-levée et post-levée précoces (2 - 3 feuilles). Action complémentaire sur mours et véroniques.

Usages CSGV :

- Utiliser de l'eau de pluie ou acidifier l'eau avec un adjuvant pour éviter l'hydrolyse alcaline (pH).
- Préférer les parcelles ayant reçues des écorces.

Pré-débourement



Racinaires Printemps

CENT 7 & SELECTRUM

Produits à appliquer sur des sols n'ayant pas reçu d'écorces dans les années précédentes, afin d'obtenir le meilleur positionnement de la matière active dans les premiers centimètres du sol. Sa sélectivité parfaite permet l'entretien du sol des jeunes vignes. Efficacité optimale sur sol HUMIDE juste AVANT une pluie (10 mm).

BOA

Nouvelle famille chimique pour desherber la vigne avec un usage sur pré-levée des adventices. Son spectre uniquement anti-dicotylédones et sa faible rémanence (2 à 3 mois en Champagne), nécessitent une utilisation en programme ou association avec d'autres herbicides.

FOEN

Association à large spectre dicotylédones et graminées. Efficacité optimale en pré-débourement. Faible sur géranium, érigeron et ray grass.

KATANA

Le Flazasulfuron est un herbicide à large spectre pénétrant dans les adventices par voie racinaire (pré-levée) et foliaire en partie. Efficacité optimale en pré-débourement stricte. L'utilisation du Flazasulfuron provoque une inversion de flore immédiate vers la MORELLE Noire. Vous devez donc pratiquer l'alternance des programmes de désherbage avec d'autres modes d'action. "L'utilisation du Flazasulfuron reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur."

Mai - Juillet



Foliaires

Synergie 2,2%



Adjuvant



Beloukha 8%

4 km/h à 2 bars



6 Collecte des EVPP

Toute l'année, dans tous les magasins **CSGV**, vous pouvez nous apporter TOUS les **Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques**.

«Ouverts, rincés et égouttés»

7 Collecte des PPNU

Vos Produits Phytopharmaceutiques peuvent devenir **Non Utilisables** pour plusieurs raisons :
- perte d'Autorisation sur le marché (AMM) due à une décision réglementaire
- produit dégradé (gel, bidon ou sacs percés...)

une collecte/an en novembre

8 Contrôle technique des pulvérisateurs

À partir du 1^{er} janvier 2021 :

- 5 ans après l'achat de votre pulvérisateur = 1^{er} contrôle technique
- Puis tous les 3 ans pour les matériels d'occasions

www.desherbeloukha.com

L'OAD gratuit qui vous accompagne pour un positionnement optimal du produit.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLES - UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



USAGES DES PRODUITS

	PLEDGE 1,2 kg/ha	KERB FLO 1,875 L/ha	CENT 7 6 L/ha traité	BOA 0,75 L/ha traité	KATANA 80g/ha traité	FOEN 5 L/ha traité	SELECTRUM 5 L/ha traité
Dicotylédones Annuelles							
AMARANTE	+++	+	++	++	+++	+++	++
CHENOPODE Blanc	+++	+	++(+)	+(+)	++	++(+)	++(+)
ERIGERON du Canada	+(+)	+	++	++	+++	+(+)	+(+)
ERODIUM	+++	+	+	NR	+++	+	++
GAILLET	+++	+	+	NR	+(+)	+	+
GERANIUMS	++(+)	+	++	+(+)	++	+(+)	+
LAITERONS	++	+	++	++(+)	+	++(+)	+(+)
MERCURIALE Annuelle	++	+	+++	+	++	+	+
MORELLE Noire	+++	+	++	++	0	++	++(+)
MOURON des Oiseaux	+++	+++	+++	+	+++	++(+)	++
RENOUEE des Oiseaux	+	+	+(+)	+	++	++	++
RENOUEE Persicaire	++(+)	+	++	+	++	+	++
SENECON Commun	+++	+	++(+)	++(+)	+(+)	++(+)	++(+)
Graminées Annuelles							
BROME	+	+++	+	+	+(+)	+(+)	+(+)
PATURINS	+	+++	+	+	+	+(+)	++(+)
RAY GRASS	+	+++	+	+	++(+)	+	++
FETUQUES	+	+++	+	+	+(+)	+(+)	+(+)
DIGITAIRE Sanguine	+	+(+)	+	+	++	+(+)	++
SETAIRE	+	++	+	+	+(+)	+(+)	+(+)
Dicotylédones Bisannuelles							
CAROTTE Sauvage	+++	+	+	NR	++(+)	NR	+
LAITUE Scarole	+++	+	++(+)	NR	+(+)	++	+++
EPILOBES	++	+	+(+)	+	++	++	+
MAUVE	++	+	+	NR	++	NR	+
PISSENLIT	NR	+	+++	NR	++	NR	++
VIVACES							
CHARDONS	+	NR	+	+	+	+	+
PRÊLE	+	NR	+	+	+	+	+

Efficacité : + (< à 30%) insuffisante ++ (60-80%) moyenne +++ (> 90%) bonne NR : non renseigné

CHÉLATES de FER : GAMME CSGV 2021 (NFU 42-002/2)

Spécialités	Cond.	Formulation	Composition	Dose/ha	Usage	
GREENTAL	Poudre	5 Kg	PM	6 % EDDHA dont mini 5,5 % garanti ortho-ortho	30 à 35 Kg	BIO
BOLIKEL XP		5 Kg	PM	6 % chélaté par HBED	30 à 35 Kg	BIO
EVITA		5 Kg	PM	6 % EDDHA dont 5 % garanti ortho-ortho	35 à 40 Kg	BIO
FORTIFER	Liquide	5 Kg	PM	6 % EDDHA dont 4,8 % garanti ortho ortho	35 à 40 Kg	BIO
FERRITRAC		5 L	SL	54 g/L EDDHA	40 à 55 L	BIO
GREENTAL		20 Kg	GR	2,4 % EDDHA dont 2,2 % ortho ortho	50 à 120 Kg	BIO
EVITA	Granulés	25 Kg	GR	1,2 % EDDHA dont 1 % ortho ortho	100 à 250 Kg	BIO

Analyses de contrôle des chélates à la CSGV.

Afin de garantir la **qualité** et le **suivi** des chélates de fer, des analyses de contrôle sont réalisées sur des échantillons pris au hasard dans nos magasins et chez les viticulteurs en cours de saison.

Equipements de Protection Individuel (EPI)

KIT CLASSIC (protection préparation bouillie)

- 1 masque 4255+ A2P3
- 1 paire de lunettes-masque
- 3 paires de gants ALPHATEC® - SOLVEX 37-676
- 3 combinaisons TYVEK® 600 Plus



BLOUSE TYCHEM

Plusieurs tailles disponibles. EPI catégorie III, type PB (3). Blouse avec des manches longues, spécifique pour la préparation de bouillie.



TABLIER S-PROTEC®

Taille unique. EPI catégorie III, type PB (3). Tablier sécable pour ajuster la longueur à l'opérateur.



KIT CONFORT (chenillard et pompe à dos)

- 1 masque 7500 A2P3
- 1 paire de lunettes-masque
- 2 paires de gants ALPHATEC® 58-270
- 2 combinaisons TYVEK® 800J



BOTTES CHIMIQUES

Protège des éclaboussures de produits chimiques : hydro-carbures, huiles, graisses, solvants, acides faibles et dilués.



COMBINAISON AEGIS

Plusieurs tailles disponibles. EPI vestimentaire : protection par répulsion des produits, ré-utilisable (30 lavages), textile confortable.

